

L'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse



- Etre sœur apothicaire sous l'Ancien Régime
- La construction de l'Hôtel-Dieu (1782-1790)
- L'apothicairerie, un lieu préservé

Illustrations : carte postale ancienne et, en surimpression, un pot couvert «Thériaca», de Franche-Comté, milieu du XVIII^e siècle, classé le 13 juin 1925. Document et photographie de Rémi Riche.



Des Dames de Charité à l'oeuvre. Gravure extraite du *Manuel des Dames de Charité*, ouvrage édité à Paris en 1765 (5^e édition).

Bibliothèque de l'apothicaire de l'Hôtel-Dieu

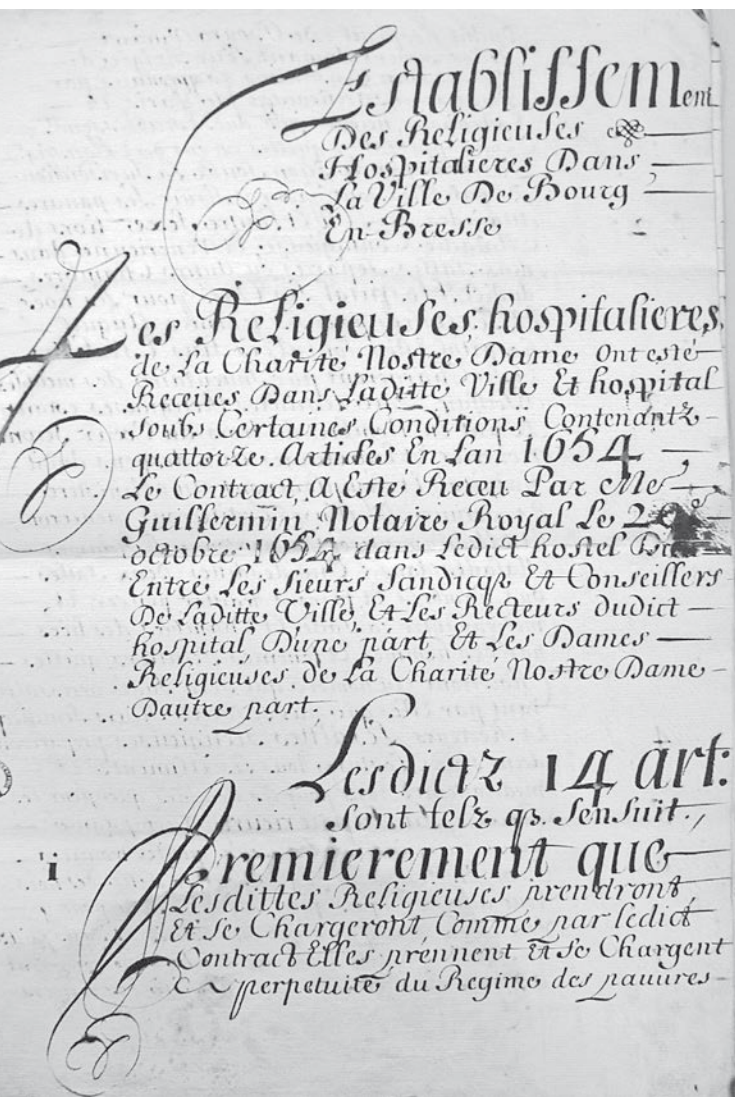
L'établissement des Religieuses

Le contrat d'établissement des Religieuses Augustines hospitalières est signé le 20 octobre 1654 devant maître Guillermin, notaire royal de l'Hôtel-Dieu de Bourg et secrétaire du Conseil de Ville, en présence de trois témoins : Claude Bozon, Guillaume Brun et Claude Reaton, marchand de Bourg. Il est conclu entre Jérôme Jayr, avocat au bailliage, Claude Jacquet et, tous deux syndics de la ville et assistés de Polliat, le châtelain, ainsi que de conseillers et les trois recteurs de l'Hôtel-Dieu en exercice : Jean-François Bizet, prêtre de l'église séculière et collégiale Notre-Dame de Bourg, docteur en droit canon et lieutenant particulier, Jean Renibert et enfin le docteur en médecine Claude Magnin.

Les articles concernant l'apothicaire sont les septième, neuvième et treizième articles : « Lesdites religieuses prépareront dans leur closture tous les aliments et médicaments tant pour les hommes que pour les femmes ». L'article neuvième en confie la gestion à une religieuse puisque « les malades desdites deux salles et chambres seront visités et traités toutes les fois que besoing sera par un médecin et chirurgien les ordonnances desquelz seront escripts dans un livre afin que leurs remèdes et médicaments soient composés par la religieuse qui aura soing de l'apothicaire ». La distribution des remèdes est donc très contrôlée par l'administration de l'Hôtel-Dieu par l'intermédiaire d'un personnel médical délégué.

Enfin, le treizième article confirme officiellement la mise en place en ces termes : « Sera dressé dans ledit hospital une bouttique pour l'appoticaire et icelle, garnie aux frais dudit hospital de tout ce qui sera nécessaire et une des religieuses fera la fonction d'appoticaire lors toutesfois que les revenus d'icelluy hospital le pourront souffrir et sera jugé nécessaire par les susdites et recteurs¹. »

(1) Archives municipales hospitalières de Bourg : contrat d'établissement des religieuses du 20 octobre 1654, article n°7, 9 et 13, n.p.



La première page du contrat signé le 20 octobre 1654.

AMB H dépôt IV F4. Photo Blandine Corna.

Etre sœur apothicaire à l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse sous l'Ancien Régime

L'apothicairerie de l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse étonne par sa splendeur. Elle date de la veille de la Révolution et elle a été précédée d'une autre apothicairerie dans le précédent Hôtel-Dieu, sans doute moins majestueuse, mais mise en place progressivement après l'arrivée de Béziers, de trois Dames hospitalières de la Charité Notre-Dame.

Avec les archives disponibles, cet article s'intéresse à cette première période.*

Par Blandine Corna

UN CAS UNIQUE

Le sujet des apothicaireries hospitalières reste encore un sujet peu traité par les historiens modernes et il est souvent relégué à un unique paragraphe ou chapitre dans les monographies d'histoire régionale ou locale : l'évolution des effectifs, le personnel médical, les bâtiments ou les finances de l'hôpital. Néanmoins, les sources disponibles sont plutôt hétérogènes, disparates et pas toujours abordables. Les registres de délibérations et les comptes de l'Hôtel-Dieu sont des mines d'informations inestimables mais essentiellement normatives : elles ne suffisent pas à rendre compte de leur quotidien.

Or, les apothicaireries d'Hôtel-Dieu suscitent, depuis quelques années, un grand intérêt de par leur extraordinaire collection de pots et fioles, ustensiles de préparation et de distillation ou par l'extrême richesse de leur bibliothèque et de leur officine. Dans cette optique, la Bourgogne, le Lyonnais et l'Auvergne sont des points d'observation privilégiés car ce sont trois régions où se concentrent principalement les apothicaireries hospitalières.

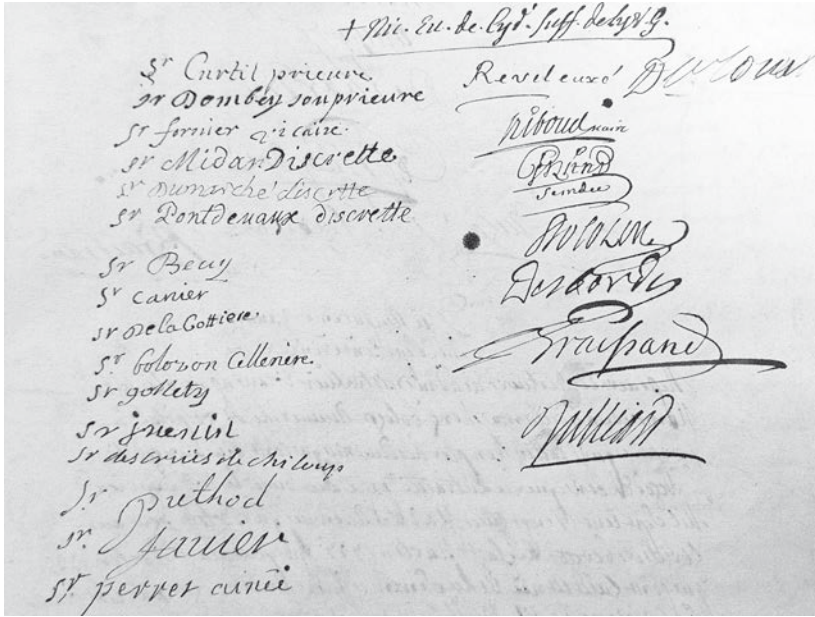
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE APOTHICAIRERIE DANS L'HÔTEL- DIEU DE BOURG-EN-BRESSE

Les épidémies du XIV^e au XVII^e siècles ont décimé le personnel des hôpitaux de France. C'est alors que la structure hospitalière de la France, insuffisante depuis le Moyen âge, va connaître un rapide essor pour répondre aux besoins des misérables dans un souci de charité chrétienne. « A faute de pouvoir rencontrer des Hospitalières duement soigneux et charitables pour la nourriture et assistance des pauvres orphelins et audit et admiz avec les malades dans ledit hostel-Dieu¹ » les recteurs de l'hôpital Sainte-Marie à Bourg-en-Bresse², sollicitent l'aide des Religieuses hospitalières de la Charité Notre-Dame de Béziers (Languedoc). En ces périodes difficiles, on estime que seules des religieuses peuvent faire preuve de suffisamment d'abnégation pour se consacrer entièrement à un service éprouvant sans espérer une rémunération conséquente. De plus, il

(1) Archives départementales du Rhône, 1 G 138 : registre de l'Extraordinaire de l'Archevêché (1654-1656), séance du 5 août 1654, folio 62 (verso).

(2) L'hôpital Sainte-Marie était l'ancienne appellation de l'Hôtel-Dieu lorsque ce dernier était situé en centre-ville de Bourg-en-Bresse (rue Notre-Dame puis place d'Armes). C'est vraisemblablement vers le milieu du XVII^e siècle qu'il prit l'appellation d'Hôtel-Dieu.

(*) Ecrit à la suite de son mémoire en Master « Métiers des Archives ». Université Jean Moulin. Lyon III.



Signatures de religieuses sur le registre des délibérations des recteurs, le 10 octobre 1735.

Photo Blandine Corna

convient que l'établissement soit tenu par des « religieuses hospitalières de la Charité Notre-Dame [qui] y pourroient beaucoup vacquer avec zèle, ensemble [...] ». Ces religieuses observent la *Règle de Saint-Augustin* avec ses exigences de pauvreté, obéissance et charité.

Les négociations débutent alors pour aboutir à un contrat signé le 20 octobre 1654, approuvé et homologué seulement le 19 août 1667 par Antoine de Neuville, abbé de Saint-Just et vicaire général de Monseigneur Camille de Neuville, archevêque et comte de Lyon². Il permet l'installation de trois religieuses de chœur : les sœurs Anne de la Présentation, prieure, Jeanne de Jésus, sous-prieure, et Anne de Saint-Alexis. Composé de quatorze clauses, seuls trois articles sont consacrés en particulier à l'apothicairerie et à la fonction de la sœur. D'une part, celle-ci doit acheter les drogues et les matières premières nécessaires à la composition des remèdes. D'autre part, elle a la charge de préparer ceux prescrits par le médecin et, le cas échéant, par le chirurgien.

A ces exigences des professionnels

(1) Eugène Dubois, *Histoire des hospices de Bourg*, Bourg-en-Bresse, 1932, p.185

(2) Archives municipales hospitalières de Bourg : homologation et insinuation du contrat d'établissement du 19 juillet 1667 ; A.D. Rhône, 1G 140 : registre de l'Extraordinaire de l'Archevêché (1666-1669), séance du 19 juillet 1667, folio 90 (verso).

du métier, les administrateurs ajoutent les leurs : concilier efficacité, rentabilité et charité, respecter les règles de leur vie religieuse, obéir aux autorités médicales et administratives et à leurs supérieurs spirituels, tenir correctement les comptes, surveiller leur personnel et surtout ne pas abuser d'autorité.

Retracer l'historique de la direction de cet office à l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse est difficile en raison du manque de sources archivistiques sur le sujet. A l'arrivée des trois religieuses en 1654, il se peut que la première à remplir la charge d'apothicaire soit Sœur de Saint-Alexis. Dans les années 1680 et 1690, c'est au tour de Marguerite Bruchet, dite Sœur de Saint-Charles, suivie, dans les premières années du XVIII^e siècle par Jeanne Dumarché, dite Sœur de Saint-Ignace.

Les quatre religieuses qui suivent jouent un rôle prépondérant dans l'organisation fonctionnelle et la réputation de l'apothicairerie. Sœur Antoinette Pontdevaux (1707 à 1747) obtient un laboratoire en 1708. Comment fonctionnait auparavant l'apothicairerie alors que les archives évoquent des ventes de remèdes ? Et en l'absence de plan du bâtiment, cette question est soulevée car le 12 novembre 1747, quelques mois après le décès de Sœur Pontdevaux, les recteurs décident de lui rendre un hommage : « pour avoir donné les principaux fondements de l'apothicairerie (...) il sera fait incessamment un service de l'office de requiem pour le repos de son âme³. » Cette décision interpelle.

Après cette date, l'apothicairerie devient une affaire familiale. Marie-Jeanne-Françoise Perret aînée, dite Sœur de Sainte-Reine en prend la direction jusqu'à sa mort en 1775 et sa propre sœur cadette, Marie-Françoise, dite Sœur de Sainte-Rosalie, lui succède. Ensuite les deux sœurs Chambard l'assistent

(3) A.M.B. H dépôt E2, registre des délibérations (1746-1776).

et poursuivent l'œuvre jusqu'en 1793, date de la première expulsion des religieuses de l'établissement. Il s'agit de Marie-Etiennette Chambard aînée, dite Sœur Dorothée, et de sa cadette Louise-Françoise, dite Sœur Félicité. La première en sera même la directrice après le décès de la Sœur Perret aînée.

LA SŒUR APOTHICAIRESSE

Une double identité

Le personnage de la sœur apothicairresse possède une double identité. D'un côté, c'est une religieuse, sujette au respect des règles religieuses de son ordre, celui de saint-Augustin, et de l'autorité épiscopale, l'archevêque de Lyon. D'un autre côté, c'est une officière de premier ordre, aux compétences multiples et variées, qui tente de faire reconnaître ses mérites auprès des recteurs de l'Hôtel-Dieu. A cet égard, les sœurs Perret, la sœur Pontdevaux et, essentiellement, les sœurs Chambard sont des figures marquantes de l'histoire de l'apothicairerie de Bourg-en-Bresse. Toutes ont été des sœurs dites « discrètes », c'est-à-dire qu'elles assistent, avec trois ou quatre autres sœurs, la prieure de l'établissement pour l'aider dans sa prise de décision.

Une responsabilité administrative de grande importance est rattachée à cette appellation. Ensemble et avec la sous-prieure, elles représentent la communauté toute entière pour les grands événements et décisions. C'est ainsi que la Sœur Pontdevaux contresigne la délibération du 21 décembre 1739 se rapportant à l'arrivée de la Georgette Bonnet comme sœur de

chœur. Le 12 mai 1754¹ la Sœur Perret aînée, en charge de l'apothicairerie et également sœur discrète, demande la permission aux recteurs de changer ses balances. Comme celles dont elle se sert actuellement sont trop petites, elle propose d'utiliser celles issues de la succession de la demoiselle Goy, veuve Raffort, et de s'en charger au profit des pauvres. L'administration accepte de lui donner ces instruments « de même que les poids de marc en airain pesant seize livres en un seul étain pour servir à l'usage de l'apothicairerie ». La délibération est signée des recteurs suivants : Delacua, le receveur des pauvres, Perrot, Michon, Gromier, Gauthier, Gabet curé.

Les Sœurs Loubat de Bohan, prieure et de Perret aînée, apothicairresse y ont aussi apposé leur signature. Pour le finito des comptes de la communauté de 1758, 1759, 1763, 1764, 1773 et 1774, les deux sœurs Perret, en qualité de sœurs discrètes les signent.

Contrairement à la supérieure qui est élue tous les trois ans, l'office de sœur apothicair (directrice ou aide) n'est pas sujet à des rotations régulières. Parmi celles qui ont exercé cette charge de 1654 à 1793,

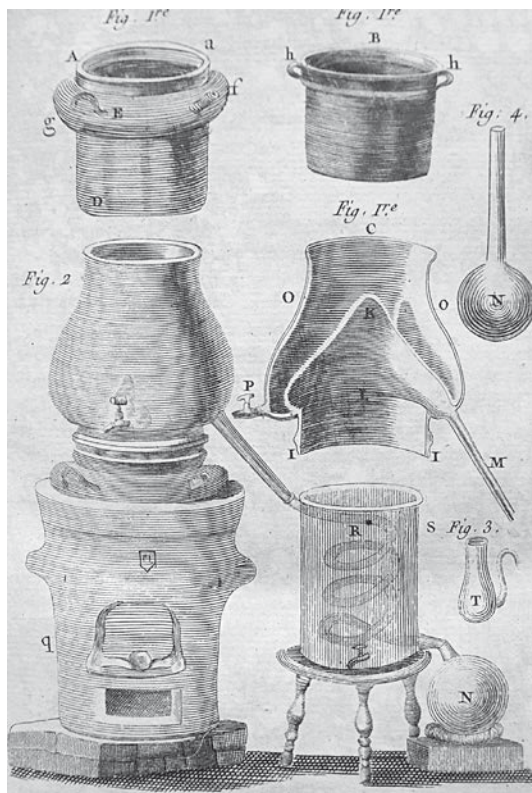
la Sœur Antoinette Pontdevaux est la seule à l'avoir fait pendant près de quarante ans (1707-1747). Cette longue activité leur permet de maîtriser l'officine, d'acquérir des connaissances mais surtout un certain savoir-faire autonome. N'étant pas habilitées à diagnostiquer les patients, elles peuvent, néanmoins, reconnaître et utiliser les différents plantes, pierres ou instruments (mortier, presse, appareil à distiller, etc.), préparer dans les règles de l'art les remèdes que les sœurs infirmières administreront aux malades.



(1) Ibid., séance du 12 mai 1754, n.p.

Schéma d'un alambic pour distiller plantes et fruits. Gravure extraite d'*Eléments de pharmacie*, ouvrage édité à Paris en 1773 (3^e édition).

Bibliothèque de l'apothicairerie de l'Hôtel-Dieu



Sa formation

Manuels de référence de tout apothicaire respecté, les pharmacopées des XVII^e-XVIII^e siècles se trouvent dans les bibliothèques de l'Hôtel-Dieu. Fixant la liste des médicaments à trouver dans une officine d'apothicaire, elles donnent aussi de précieuses indications sur les ingrédients à utiliser, sur leur façon de les choisir et leur dosage et sur les vertus de tel ou tel médicament. De ce fait, ces livres sont fondamentaux pour l'apprentissage autodidacte de l'art de la pharmacie par les sœurs de Bourg-en-Bresse mais l'expérience reste, néanmoins, primordiale.

La présence de nombreux livres dans la bibliothèque de l'apothicairerie actuelle témoigne que celles-ci les ont acquis rapidement et ont su les conserver. Le 6 février 1665, un mandat¹ signé de Claude Magnin, un des recteurs, enjoint la mère supérieure, Sœur Jeanne de Jésus de La Cam [ou Lacan], à payer au sieur Tainturier, libraire à Bourg, 1 livre 15 sols correspondant à l'achat de deux livres : la *Pharmacopée* de Brice Bauderon, accompagnée d'une addition du sieur Meyssonier.

(1) Ibid., H dépôt E 39 : comptes des religieuses de 1665, mandat de 1 livre 15 sols de Magnin, n.n.

Répondant à un besoin, l'acquisition de tels ouvrages ne signifie pas pour autant qu'ils sont l'objet d'une consultation continue, ce qui est difficilement vérifiable. Dans l'inventaire de la bibliothèque de l'apothicairerie, située dans l'arrière-boutique actuelle, Nathalie Mathieu repère un livre ayant appartenu personnellement à la Sœur Chambard cadette, apothicairienne ; la page de garde est annotée de la manière suivante : « ... ce livre appartient à moi Félicité Chambard cadette hospitalière...² ». Il s'agit du deuxième tome des *Remèdes charitables* de Madame Fouquet de 1739.

Le succès de cette formation semble quasi immédiat : ses compétences, ou plutôt sa longue pratique de l'art pharmaceutique, sont vite reconnues. Depuis 1663, des Augustines³ ont pris place dans le nouvel Hôtel-Dieu de Mâcon qui se dote d'une apothicairerie dont le personnel, des sœurs, est formé par les sœurs de Bourg. Ainsi en 1682, pour la pension de la Sœur Marguerite Bruchet, dite de Saint-Charles, la Sœur Claudine de la Passion Perroy, prieure, ne perçoit que 60 livres 13 sols pour neuf mois et vingt-un jours sur les 75 livres habituelles⁴. Cette somme est justifiée par le départ de cette dernière « à Mascon pour y apprendre la pharmacie aux religieuses de nostre ordre de ladite ville ». Elle y reste jusqu'en 1684⁵.

JOURNÉE D'UNE SŒUR APOTHICAIRE

Ses activités

En raison de la polyvalence de leurs capacités, les sœurs apothicaires doivent préparer les médicaments ordonnés par le médecin et le chirurgien ; acheter les drogues ; tenir la comptabilité de leur office (acquisition et vente de remèdes) ; stocker, conserver les

(2) Nathalie. MATHIEU, *L'apothicairerie de l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse : descriptif, fonctionnement*, Lyon, 1998, p. 43.

(3) Bien qu'il n'existe pas un Ordre des Augustines, ce dernier terme est parfois employé.

(4) Ibid., H dépôt E 56 : ibid. de 1682, journal des pensions, n.p.

(5) Ibid., H dépôt E 58 : ibid. de 1684, partie « recette », n.p.

matières premières ainsi que les médicaments confectionnés et en tenir l'inventaire ; enseigner l'art pharmaceutique aux novices ; nettoyer les instruments de chirurgie ; veiller à la propreté du lieu de travail et de vente, des meubles et des ustensiles.

A cette période, l'administration hospitalière emploie le terme de « malade » pour qualifier l'ensemble des hospitalisés sans distinction. Ils doivent être obligatoirement de religion catholique, apostolique et romaine¹. On distingue plusieurs catégories :

- les pauvres malades : premiers frappés par les épidémies, ils méritent d'être être « nourris, médicamentés, reblanchis et logés pendant leurs infirmités² » gratuitement selon les recteurs ;

- les soldats malades, au service de sa Majesté. En raison de leur grand nombre et pendant toute la période, ils vont susciter de nombreux problèmes ; le plus récurrent étant celui de la rémunération des soins prodigués pendant leur hospitalisation ;

- les cas particuliers : les malades payants, les orphelins et les exclus ;

- les religieuses : par exemple, l'apothicaire Braissand vend un emplâtre céphalique pour la mère supérieure le 3 avril 1666 et réitère ce soin les 29 mai et 25 juin ou juillet³. Il s'agit de la Sœur Jeanne de Jésus de Lacan. L'emplâtre fait partie des remèdes dits externes, c'est-à-dire qui s'appliquent sur l'extérieur du corps (cerveau, hanche, bras, jambe, genou...) et est généralement utilisé pour être apposé et étalé sur les plaies ou les tumeurs.

Des aides diverses

Au vu de l'importance d'une telle charge, il est nécessaire, voire indispensable, d'avoir l'aide de personnes formées dans le domaine médical et des domestiques ou subalternes, pour certaines tâches.

(1) Ibid., H dépôt E 1 : registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu (1530-1746), statuts et règlement, article n°19, f°2 (verso).

(2) Ibid., ibid. (1530-1746), statuts et règlement, article n°1, f°1 (recto).

(3) Ibid., H dépôt E 40 : comptes des religieuses de 1666, partie mandatée de Magnin et quittancée de Braissand de 40 livres, n.n. ; H dépôt E 48 : id. de 1674.

Jusqu'en 1764, nous possédons les mémoires des remèdes à l'Hôpital de la Charité de Bourg-en-Bresse par la sœur apothicaire de l'Hôtel-Dieu. Passé cette date, le débit des médicaments continue mais ce n'est plus la sœur apothicaire qui semble s'en charger. En effet, c'est le chirurgien de l'Hôtel-Dieu qui signe les quittances de paiement⁴. Sous l'Ancien Régime, la présence d'un chirurgien à l'apothicairerie est assez fréquente. Grâce à sa formation, il peut exercer des actes pharmaceutiques. Quant aux domestiques, ce sont des laïcs employés au service et aux frais de l'Hôtel-Dieu par le biais des religieuses qui annotent dans leurs comptes leurs rémunérations respectives. Il existe deux catégories : la main d'œuvre occasionnelle (les journaliers) et des personnes permanentes à qui les Religieuses confient une tâche spécifique.

Pour la pharmacie hospitalière, nous n'avons pas d'informations avant le XVIII^e siècle. Du 16 août 1711 au 21 août 1729, Anne-Marie Josserand, fille de deux laboureurs de Jayat, âgée de quinze ans lors de sa prise de fonction, aide les apothicaires du mieux qu'elle peut⁵. Elle s'acquitte des commissions à l'extérieur à l'Hôtel-Dieu mais progressivement, elle ne ramène pas les bonnes choses et commence à abuser et prolonger ces sorties⁶. Ces commissions consistaient en l'achat de matières premières pour la pharmacie et à porter les remèdes finis en ville à ceux qui en avaient fait la commande. Au vu de sa mauvaise et violente conduite, les sœurs et les recteurs lui intentent un procès qui s'étendra de 1729 à 1738. Riche en rebondissements, ce conflit est source d'importantes compensations et donc de dépenses pour l'Hôtel-Dieu.

(4) Ibid., H dépôt E 152 : comptes de Quinet (receveur) de 1776, partie mandatée de Billon et quittancée de Buget de 39 livres n.n. ; H dépôt E 153 : comptes [partiels] de 1777, ibid. de 72 livres, n.n. ; H dépôt E 159 : comptes de Martin (receveur) de 1783, ibid. de 19 livres ; H dépôt E 160 : comptes [partiels] de 1784, ibid. de 22 livres 8 sols, n.n. ; H dépôt E 161 : ibid. de 1785, ibid. de 39 livres, n.n.

(5) Ibid., H dépôt E 1 : registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu (1530-1746), séance du 25 septembre 1737, f°147 (recto) à 148 (recto).

(6) Ibid., document non coté ACHB : exploit de sommation des recteurs et religieuses du 29 novembre 1737, n.n.

Un ensemble médical

Le médecin, le chirurgien et la sœur apothicairerie forment ensemble la base du service médical de l'Hôtel-Dieu des XVII^e-XVIII^e siècles. Pendant ces deux siècles, se met en place un concept qui se développera plus amplement au siècle suivant : la santé publique. Il est donc nécessaire que s'établisse entre eux un minimum d'entente et de collaboration durable. Lorsqu'une apothicairerie se retrouve gérée par une sœur, des aspects changent. Par rapport à une autre, civile, les soins de l'âme sont tout aussi importants, voire plus, que ceux du corps.

Les relations entre les apothicaireries et l'administration ne sont pas conflictuelles. Certes, les plaintes ne manquent pas mais elles ne concernent pas individuellement et directement le poste de sœur apothicairerie mais l'ensemble de la communauté. De plus, dès que des affaires viennent à concerner les malades et leur service, et donc indirectement la communauté, les dissensions entre les deux sont mises de côté. Face aux rivalités corporatistes des chirurgiens, aux domestiques instables et violents, tout est mis en œuvre pour régler le plus rapidement le conflit (justice religieuse et des hommes) sans porter préjudice aux pensionnaires de l'Hôtel-Dieu.

Une gestionnaire avisée

■ Le jardin des simples

La présence d'un jardin annexé à une apothicairerie ou à un hôpital n'est pas anodine. Pour le projet du nouvel Hôtel-Dieu, les religieuses demandent à l'architecte Pâris, plusieurs espaces bien définis : jardin pour la promenade des convalescents, jardin d'agrément des religieuses, jardin légumier, jardin botanique. Tout est donc prévu pour le bien-être et la guérison des malades. Ces espaces ont plusieurs fonctions et avantages : lieu de promenade ou de divertissement pour les convalescents ; source d'économies en achats de nourriture : « par le moyen d'une basse-cour et jardins, les menus achats dont les

Religieuses font des grands articles dans leurs comptes et qui quelques fois montent par année à sept ou huit cents livres seront notablement diminués¹ » ; production des plantes, herbes et fruits nécessaires à la confection des médicaments et des confitures.

■ Le hameau des Mangettes à Saint-Etienne-du-Bois

Propriété des sœurs apothicaireries, c'est une fondation pieuse réalisée au profit des pauvres de l'Hôtel-Dieu. Ainsi le 18 juillet 1734², un petit groupe de bienfaiteurs ont l'intention d'acquérir un petit domaine au revenu annuel de 60 livres pour « fournir des onguents aux pauvres blessés externes tant de la ville que de la campagne ». Une de leurs exigences est que ce revenu soit expressément perçu par « Madame Pontdevaux et successivement par les Dames qui auront soin de la pharmacie après elle à perpétuité » ; la Sœur Pontdevaux, étant à cette date la mère apothicairerie de l'Hôtel-Dieu.

Les terres des Mangettes du domaine agricole de Teyssonge, dans la paroisse de Saint-Etienne-du-Bois répondent parfaitement aux exigences. Situé à moins de trois lieues³ de Bourg, elles sont la propriété des héritiers de Philibert Terrier, laboureur, qui décède en 1715. Ce terrain comprend une ferme avec ses bâtiments d'habitation et des terres. Selon les souhaits des généreuses personnes, l'acquisition ainsi que tous les frais des actes, les autres droits et les dépenses (réparations, servis, lods, acquisition de bestiaux,...) à venir sont à leur charge. Cette donation est insuffisante en revenus face à l'augmentation des besoins des malades de la ville et de la campagne, et d'autres donations permettent d'augmenter la superficie du domaine. Jusqu'à leur expulsion de l'hôpital en 1793, les sœurs en charge de l'apothicairerie gèrent les Mangettes.

(1) Ibid.

(2) Ibid., H dépôt E 1 : registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu (1530-1746), séance du 18 juillet 1734, f° 130 (verso) et 131 (recto).

(3) Environ 12 kilomètres.

■ Une affaire économique

Avec l'accumulation de prérogatives économiques (autorisation de débit de médicaments, revenus des Mangettes, dons divers,...) et de l'importance croissante que prend cet office, il paraît nécessaire que l'apothicairerie ait ses propres comptes.

Au départ, aucun règlement n'autorise les apothicaires à vendre les remèdes qu'elles ont confectionnés dans leur officine. Sous l'Ancien Régime, seul l'apothicaire titulaire d'une maîtrise détient le privilège d'ouvrir et de tenir une officine. Or, le 5 juin 1689, les recteurs Marinon, Revel, Chevrier et Gollety autorisent les religieuses à « débiter quelques remèdes hors de l'hospital et à des personnes qui les payeront dont lesdits recteurs tiendront compte¹ ».

La demande du public doit être importante car le succès est immédiat. Les six derniers mois de 1689, ce sont déjà 54 livres supplémentaires que va enregistrer l'apothicairerie². A la fin de l'année 1693, le montant de la vente de ces « petits remèdes » pendant ces années revient déjà à 485 livres 17 sols. Généralement, les frais destinés à l'apothicairerie représentent moins de 5 % du budget de la dépense annuelle dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. C'est très peu par rapport à la part qu'y prennent les vivres achetés pour les malades et les religieuses.

■ Clientèle et approvisionnement

Les principaux bénéficiaires des onguents et médicaments fabriqués par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse sont :

- les communautés religieuses : les Chartreux de Sulignat dans les Dombes³, de Seillon à côté de Bourg⁴ ainsi que les Pères Jésuites de la ville⁵ ;

(1) Ibid. H dépôt E 1 : registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu (1530-1746), séance du 5 juin 1689, f°23 (recto).

(2) Ibid. H dépôt E 64 : comptes des religieuses de 1689, partie « recette », article n°42, n.p.

(3) Ibid., H dépôt E 69 : ibid. de 1694, partie « recette », article n°28, n.p. ; H dépôt E 71 : ibid. de 1696, ibid., article n°16, n.p.

(4) Ibid. H dépôt E 64 : ibid. de 1689, ibid., article n°42, n.p. H dépôt E 66 : ibid. de 1691, ibid., article n°13 ; H dépôt E 67 : ibid. de 1692, ibid., article n°12, n.p. ; H dépôt E 68 : ibid. de 1693, ibid., article n°25, n.p. ; H dépôt E 69 : ibid. de 1694, ibid., article n°26, n.p. ; H dépôt E 71 : ibid. de 1696, ibid., article n°17, n.p.

(5) Ibid. H dépôt E 65.

- les particuliers, représentant annuellement environ 15 à 20 % du montant global ;
- les hôpitaux de la ville, principalement la Charité, pour un revenu régulier et constant d'environ 100 livres chaque année.

Au départ, pour les remèdes, l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse s'approvisionne régulièrement en ville, auprès de maîtres-apothicaires, de marchands droguistes ambulants, de marchands-épiciers ou d'artisans pour la fourniture de matériel ou la réalisation de petits travaux. Ensuite, à partir du XVIII^e siècle, garnir la pharmacie de l'Hôtel-Dieu en remèdes n'est plus une priorité et cela coûte trop cher. Les sœurs savent préparer les médicaments elles-mêmes et l'achat de préparations chez des maîtres-apothicaires n'est plus une obligation.

L'apothicairerie a trouvé son autonomie et elle se perpétue dans le nouvel Hôtel-Dieu au sein de pièces spacieuses. ■

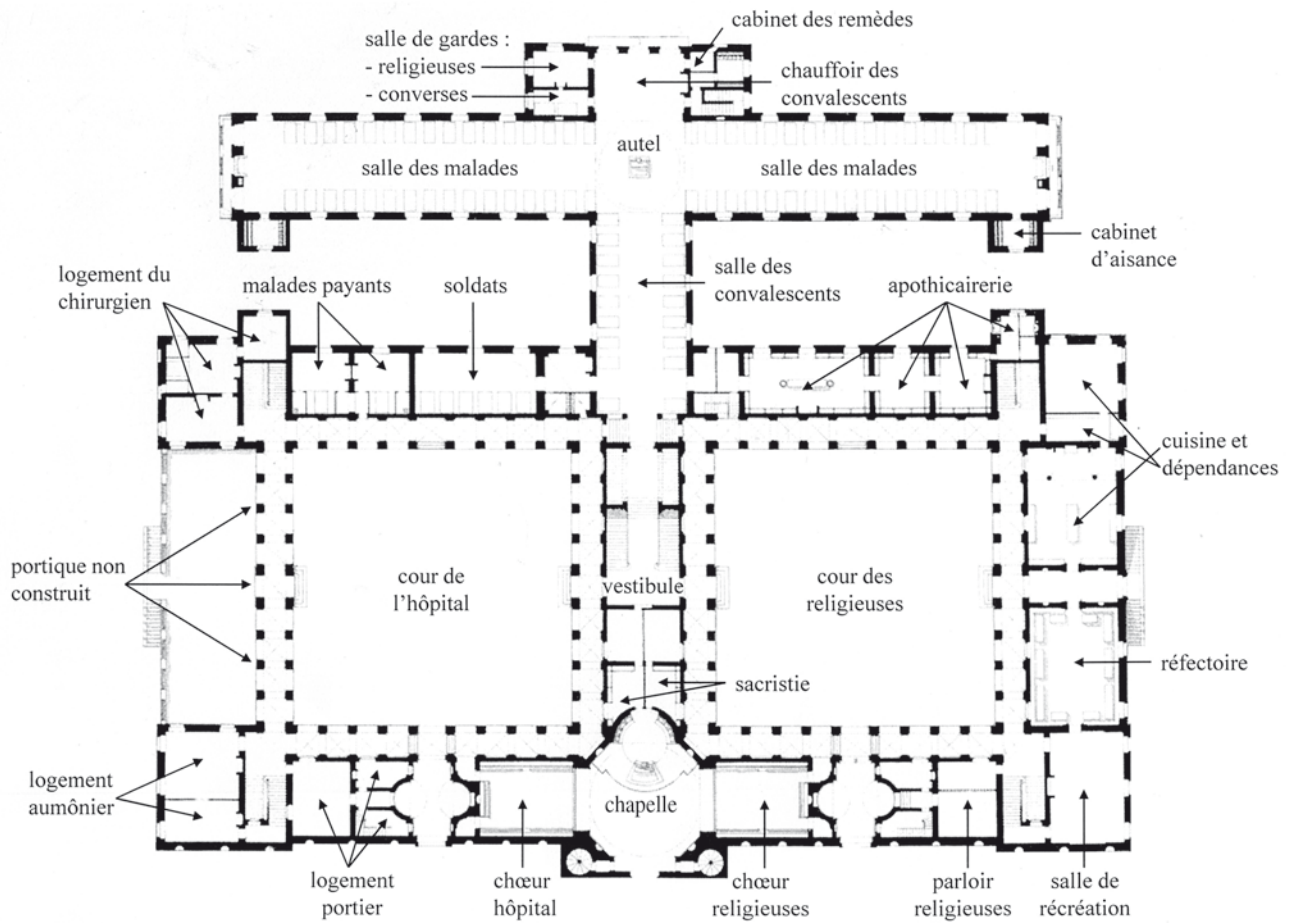
La fin du hameau des Mangettes

Sous la Révolution Française, un des articles du décret de l'Assemblée Nationale du 2 novembre 1789 déclare l'ensemble des biens des ecclésiastiques biens nationaux. De fait, les religieuses de Bourg-en-Bresse sont forcées de renoncer à tous leurs titres, capitaux et leurs propriétés foncières au profit de l'administration et des pauvres¹. Dans une note marginale à cette délibération, signée de l'ensemble de la communauté et des recteurs, il est précisé qu'« à l'égard du domaine situé au hameau des Mangettes dont les Dames Religieuses ont la jouissance et l'administration à la charge de l'entretien de la pharmacie, elles la continueront jusqu'à nouvel ordre ou arrangement ».

Elles ne s'en sépareront que le jour de leur expulsion, le 20 Nivôse an II², date à laquelle Marie-Etiennette Chambard remet aux administrateurs les derniers comptes de la communauté et ceux de l'apothicairerie ainsi que des boîtes contenant « les titres concernant l'acquisition d'un domaine situé aux Mangettes, paroisse de Saint-Etienne-du-Bois dont le produit a toujours été attaché à la pharmacie. »

(1) Ibid. H dépôt E 4 : ibid. (1787-an III), séance du 7 mars 1790, n.p.

(2) Ibid., séance du 20 Nivôse an II (1793), n.p.



La répartition des locaux au sein de l'Hôtel-Dieu d'après un plan et les choix de Pierre-Adrien Pâris.
Schéma réalisé par Antoine Riche.



La salle de chirurgie des femmes au début des années 1930. A l'origine, les lits étaient déjà métalliques et perpendiculaires aux murs des vastes salles. Ils étaient équipés de rideaux pour garantir l'intimité lors des soins et préserver du froid durant l'hiver.
Photo extraite de l'ouvrage d'Eugène Dubois (voir bibliographie).

La construction de l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse (1782 - 1790)

A l'image de sa silhouette blanche et massive le long du boulevard de Brou, l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse occupe une place particulière dans l'histoire de la ville. Il a été édifié de 1782 à 1790, à une époque où la ville, avec environ sept mille habitants, avait déjà beaucoup construit.*

Le projet n'a été concrétisé qu'après un siècle de vicissitudes. Sa réalisation, pourtant très réussie, a engendré du ressentiment légitime à Jérôme Lalande et aux deux architectes sollicités, Pierre-Adrien Pâris et Gaspard Chauveriche.

Par Rémi Riche

UN APPEL À DES RELIGIEUSES

Cet Hôtel-Dieu est la continuité d'un des premiers hôpitaux de la ville, l'Hôpital Sainte-Marie, fondé au XII^e ou XIII^e siècle¹ à proximité de l'église Notre-Dame et lié à la vénération de la Vierge Noire. Lieu d'hospitalité et non de soin, ce premier hôpital accueillait les pèlerins infortunés et les « pauvres de Dieu » dans une salle commune comptant une quinzaine de lits, où on dormait à deux ou trois, suivant les nécessités. Il était géré par un recteur aidé par son épouse ou une servante.

Cet hôpital devient un Hôtel-Dieu au XVI^e siècle². Il est transféré en 1652 vers la Place d'Armes³. Les syndics souhaitent alors améliorer son fonctionnement avec le concours de religieuses. Trois religieuses de Notre-Dame de la Charité de Béziers arrivent en 1654. A Bourg, elles observent la règle de saint Augustin⁴. Pourquoi avoir sollicité des religieuses de Béziers ? L'histoire ne le dit pas mais l'archevêque de Lyon n'approuve ce choix que treize ans plus tard.

La venue de ces religieuses est une opportunité pour la *bonne* société de la ville qui, lorsqu'elle ne peut – ou ne veut pas – doter ses filles, les installe comme religieuses à l'Hôtel-Dieu⁵. Rapidement, les religieuses acquièrent une maison où elles vivent plus au sein d'une pension de famille qu'au service exclusif de l'Hôtel-Dieu. Comme ces religieuses et les édiles appartiennent à la même société, leurs intérêts respectifs sont parfois contradictoires et les relations difficiles⁶.

Ainsi les syndics doivent-ils renoncer au projet de déplacer l'Hôtel-Dieu au faubourg de Mâcon, même après avoir acheté un terrain en 1675. Les religieuses prétendent que le lieu choisi est trop éloigné des approvisionnements aux halles. En fonction de quelques opportunités, la ville de Bourg agrandit toutefois son Hôtel-Dieu, par des acquisitions de bâtiments voisins, pour en améliorer le fonctionnement. Le site, presque au plus bas de la ville, reste néanmoins malsain.

A la fin du XVIII^e siècle, le *statut* des religieuses aura une influence sur l'ordonnement des bâtiments du futur Hôtel-Dieu.

(*) Voir *Chroniques de Bresse* n° 1-2008, pages 39 à 48.

(1) Première mention écrite en 1301.

(2) L'historien Eugène Dubois situe le changement entre 1538 (demande) et 1548 (agrément).

(3) A l'emplacement de l'actuelle rue Thomas Riboud, du côté de l'Hôtel de ville.

(4) Cette règle fixe les principes généraux de la vie de la communauté, avec austérité sans rigidité. Il n'y a pas de clôture.

(5) Cette pratique n'est pas propre à Bourg.

(6) Dans une délibération de janvier 1675, le bureau de l'hôpital reproche aux religieuses « de négliger le bien des pauvres et de ne songer qu'au leur propre ». Dubois, page 192.

UN NOUVEL HÔPITAL

Pour cela, en 1774, le lieutenant général de Bresse, Paradis de Raimondis, souhaite réunir la Charité et l'hôpital en un seul établissement¹, mais les clauses de la fondation de la Charité interdisent une telle fusion. L'idée d'une construction neuve est néanmoins reprise par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu qui se déterminent aussitôt pour un terrain, au bord de la Reyssouze, au faubourg Saint Nicolas, qu'ils acquièrent par des échanges. Le projet connaît de multiples péripéties à cause de querelles de procédure mais il évolue favorablement.

Les syndics ont alors une attitude particulière. Bien que la ville ait construit des édifices sous la conduite d'architectes, eux souhaitent seulement obtenir un plan. Ils sollicitent l'astronome Lalande, homme important de la ville qui a des relations dans la capitale, pour que le projet de l'Hôtel-Dieu fasse l'objet d'un concours à l'Académie royale d'architecture. Les règles découlent de l'étendue du terrain retenu et des mémoires rédigés par le médecin, le chirurgien et les religieuses. Pour diverses raisons, les démarches de Lalande n'aboutissent pas, surtout qu'au même moment, l'Intendant de Bourgogne nouvellement nommé, Feydeau de Brou, suggère le nom de l'architecte Pierre-Adrien Pâris². Les recteurs de l'hôpital adoptent ce choix en avril 1781 et Lalande en est vexé. Ce ressentiment est légitime car Pâris, membre de l'Académie d'architecture, a eu connaissance des démarches de Lalande et Pâris aurait lui-même sollicité Feydeau de Brou pour que le projet lui soit attribué³.

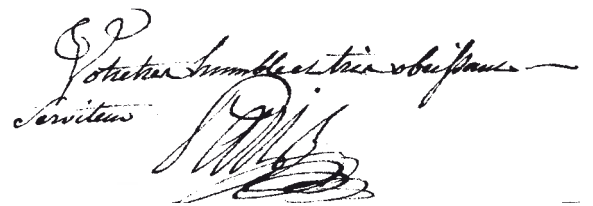
Le relevé du terrain et les mémoires sont aussitôt envoyés à l'architecte. Celui-ci vient à Bourg en juin 1781 pour présenter ses premiers plans qui ne suscitent que quelques remarques. A son retour d'un séjour en Suisse, Pâris s'arrête à nouveau à Bourg et il annonce que son projet ne

coûtera pas moins de 350 000 livres⁴, somme maximale dont dispose l'hôpital⁵. En privé, un administrateur lui confie que l'hôpital pourra aller au-delà.

L'architecte poursuit son travail et, en novembre 1781, il envoie le devis qui s'élève à 413 000 livres. Les recteurs le jugent trop élevé et abandonnent leur projet. En janvier 1782, sans avoir été sollicité, Pâris envoie des plans modifiés, au devis de 341 642 livres. Le bureau de l'hôpital et les notables de la ville se réunissent en mars 1782 et, pour ne pas se priver du meilleur, même à un coût élevé, décident de revenir au projet initial.

Les discussions s'engagent ensuite sur les honoraires. Pâris ne semble pas avoir eu connaissance des intentions initiales des recteurs où l'auteur des plans, quel qu'il soit, ne suivra pas la construction. En effet, pour cela, ils ont engagé, depuis le 5 août 1781, l'architecte de la ville, Gaspard Chauvereiche⁶. Rien n'est encore décidé mais il a déjà été demandé à ce dernier de travailler à la réduction des coûts de la construction⁷.

Pâris conteste la décision des syndics à propos de ses honoraires, menace d'engager un procès puis, finalement, accepte de céder ses plans pour 7 000 livres en août 1783⁸. Il renie par avance la paternité de son projet.

A handwritten signature in cursive script, likely belonging to Pierre-Adrien Pâris, with the name 'Pâris' written below it.

(1) Voir le dossier H dépôt 4 E 176 des Archives municipales de Bourg-en-Bresse (A.M.B.).

(2) Né et mort à Besançon : 1745-1819.

(3) Thèse de Pierre Pinon, pages 224 et 225. Voir bibliographie.

(4) Entre des époques très différentes, il est difficile d'établir une équivalence des monnaies. Une livre d'avant la Révolution vaudrait environ 2,80 euros en 2011 (entre 2 et 3,50 selon les critères retenus).

(5) En réalité, l'hôpital dispose d'un capital de 304 000 livres et environ de 100 000 livres en bois.

(6) A.M.B. Hdépôt 4 E 178. Gaspard-Denis Chauvereiche, né à Dijon en 1744 et mort à Bourg en 1826.

(7) Devis rectifié, de 397 960 livres à 346 494 livres selon les calculs de Chauvereiche, établi le 6 février 1782. A.M.B. H dépôt 4 E 178.

(8) Sa première demande s'élevait à 17 500 livres et la ville proposait 6 000 livres.

Ces négociations n'ont pas retardé l'édification. Après l'achat des premiers matériaux, les travaux de maçonnerie, confiés aux frères Rigaud, maîtres-maçons, débutent dès l'été 1782. Lorsque les soubassements sont terminés, la « première pierre » est officiellement posée le 1^{er} septembre 1783. L'édification se poursuit activement et les réserves de l'hôpital permettent de financer les travaux jusqu'en 1787. Il faut alors contracter des emprunts, relancer les débiteurs, vendre des bois et trouver d'autres ressources. Les notables et les communautés font des dons ou des prêts ; une partie des bâtiments est louée à une filature de coton pour quatre ans à partir de juin 1787. Une ultime souscription est lancée pour financer les lits métalliques. Le transfert des malades et des religieuses s'effectue au cours d'une cérémonie le 16 décembre 1790, en pleine période révolutionnaire.

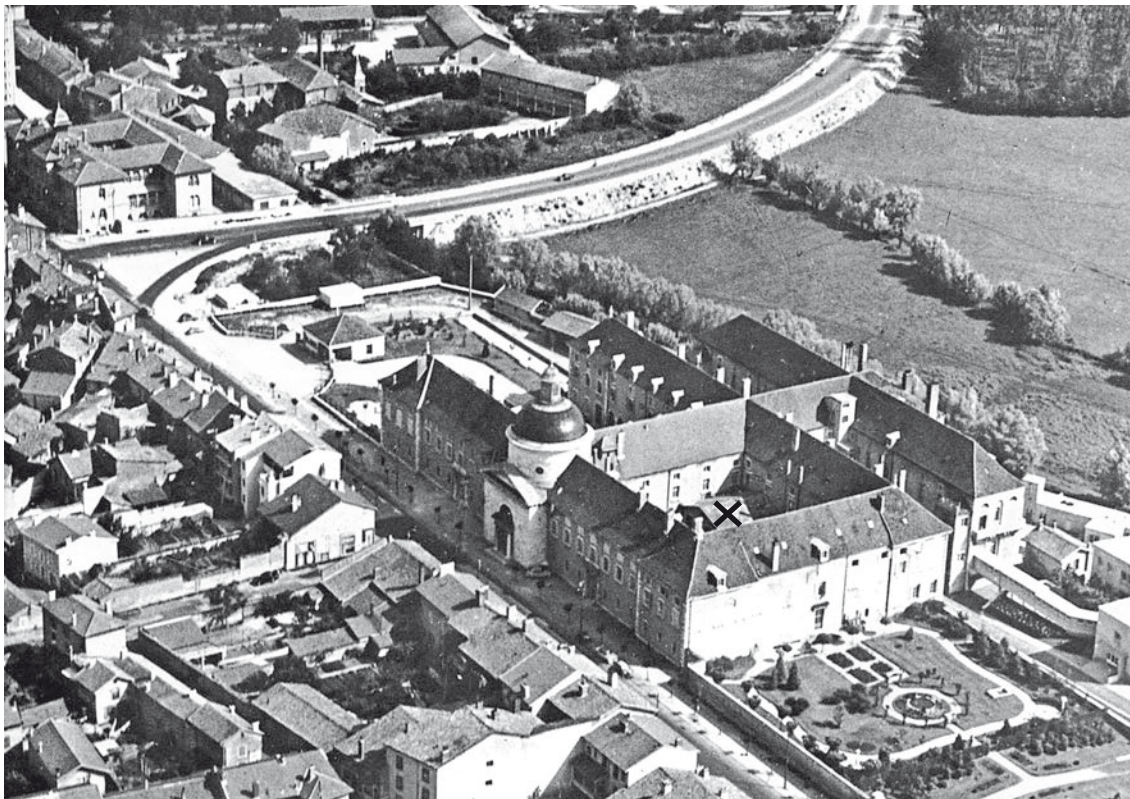
Le coût total de la construction s'élève à environ 545 000 livres¹, à comparer aux

413 000 livres du premier devis de Pâris et aux 304 000 livres du capital disponible au départ. Le chantier a duré un peu plus de huit années et Pâris l'avait estimé à six années.

L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS

Lorsque l'Hôtel-Dieu de Bourg est construit, l'hôpital est encore un lieu où l'on soigne autant l'âme que le corps et, dans la France de l'époque, « 62 % de la capacité hospitalière est consacrée au soulagement non de la maladie mais de la misère² ».

Pâris s'est inspiré des hôpitaux qu'il a pu étudier lors de voyages en Italie, comme à Milan et à Turin. Il a résolu le problème de l'étroitesse du terrain en superposant les salles de malades, les hommes au rez-de-chaussée et les femmes à l'étage. En bordure de route, il crée d'abord un premier



Une vue aérienne de l'Hôtel-Dieu au début des années 1960. Ses deux parties, le couvent (côté ouest) et le bâtiment réservé aux malades (côté est), sont bien distinctes. L'apothicairerie est délaissée et la pharmacie est désormais installée dans un bâtiment préfabriqué. Celui-ci est visible dans la cour fermée (croix).

Photo extraite de Bourg-en-Bresse, une plaquette éditée en 1962 par la Jeune chambre économique de Bourg-en-Bresse. Collection de l'auteur.

(1) D'après les calculs de Pierre Pinon, page 245. Nathalie Lacroix les estime à 530 000 livres et Lalande parlait de 600 000 livres.

(2) Jean Imbert, page 252. Voir bibliographie.

et vaste bâtiment sous la forme de deux quadrilatères contigus, dont l'un constitue le couvent fermé des religieuses ; l'autre est utile aux logements et aux salles des militaires et des malades payant leur séjour (voir le croquis). Les quadrilatères délimitent des cours intérieures, accessibles de l'extérieur par des portes distinctes.

Placé à l'arrière du premier bâtiment, dont il est à la fois relié et séparé, l'hôpital lui-même est en forme de croix (la croix de la chrétienté) avec un autel placé à la croisée. Pour diminuer le nombre de marches que les religieuses ont à monter ou à descendre, le niveau des salles inférieures est décalé par rapport à celui du couvent et l'escalier d'accès aux salles supérieures est en pente douce.

La monumentalité de cet escalier participe à l'aération des lieux. Pâris connaît en effet les dernières évolutions concernant l'hygiène qui privilégient désormais le renouvellement de l'air. Il conçoit des salles vastes, de grande élévation¹, avec de grandes baies et des balcons aux extrémités. Les convalescents sont séparés des malades. Les cabinets d'aisance sont isolés et ils « n'exhaleront aucune odeur, les matières étant entraînées par les eaux de la rivière². » De l'eau courante dessert certaines pièces³.

Pâris compense la dénivellation du terrain par des soubassements où il place des bains, douches, étuves, une buanderie et un vaste lavoir, un bûcher, une cave, la serre du jardin botanique et des magasins divers. L'apothicairerie occupe quatre pièces du couvent. Le dôme placé au-dessus de la chapelle n'a qu'une fonction décorative. Cette chapelle n'est pas placée au centre des salles de malades⁴ pour être accessible du public, depuis la route. Il est aussi à noter que la promenade des femmes est

moins étendue car elles sont censées être plus sédentaires que les hommes.

Chauverie conduit la construction de l'Hôtel-Dieu et, pour réaliser les économies demandées, il supprime des décors dans les cloîtres, le fronton dorique sur le bâtiment de l'hôpital, des corniches à gros modillons, les parements de pierre de la façade et le cheminement qui aurait fermé la cour au Nord. A-t-il dénaturé le projet initial comme l'a prétendu, par avance, Pâris ? L'examen du bâtiment permet de répondre par la négative et Bourg-en-Bresse compte aujourd'hui l'une des rares œuvres encore subsistantes de Pâris⁵, une œuvre d'un néoclassicisme austère, néanmoins relevé par la couleur blanche de la pierre du Revermont, des carrières⁶ de Tréconnas et Jasseron.

QUELQUES REMARQUES

Le bâtiment surprend d'abord par sa monumentalité. Et la pierre a été utilisée à profusion, avec des blocs énormes comme pour les colonnes monolithiques⁷ du portique dorique de la chapelle et les supports de l'escalier intérieur. Aujourd'hui, l'on ne peut qu'en être ébahi, compte tenu des chemins boueux de Bresse et des moyens de manutention et de transport disponibles à l'époque.

Avec le nouvel Hôtel-Dieu, le nombre des lits⁸ a été triplé et Bourg devient l'une des villes les mieux équipées avec, pour le rapport des lits à la population, un taux d'environ 23,5 ‰, voisin de ceux de Lyon (25,05 ‰), Reims (21,49 ‰), Montpellier (28,43 ‰) ou Besançon (20,48 ‰)⁹.

La conduite initiale du projet surprend aussi. Les syndics n'ont pas visité d'autres établissements existants pour s'en inspirer

(1) Dix-sept pieds, soit 5,18 mètres.

(2) Commentaires de Pâris, cités par Pierre Pinon, page 229.

(3) Elle est pompée par des hommes convalescents, stockée à l'étage et distribuée par gravité.

(4) Cette disposition permettait aux malades de suivre la messe depuis leur lit, les rideaux des cloisons étant alors tirés. Elle est reprise dans les plans exposés au Musée des hospices civils de Paris (il est aujourd'hui provisoirement fermé).

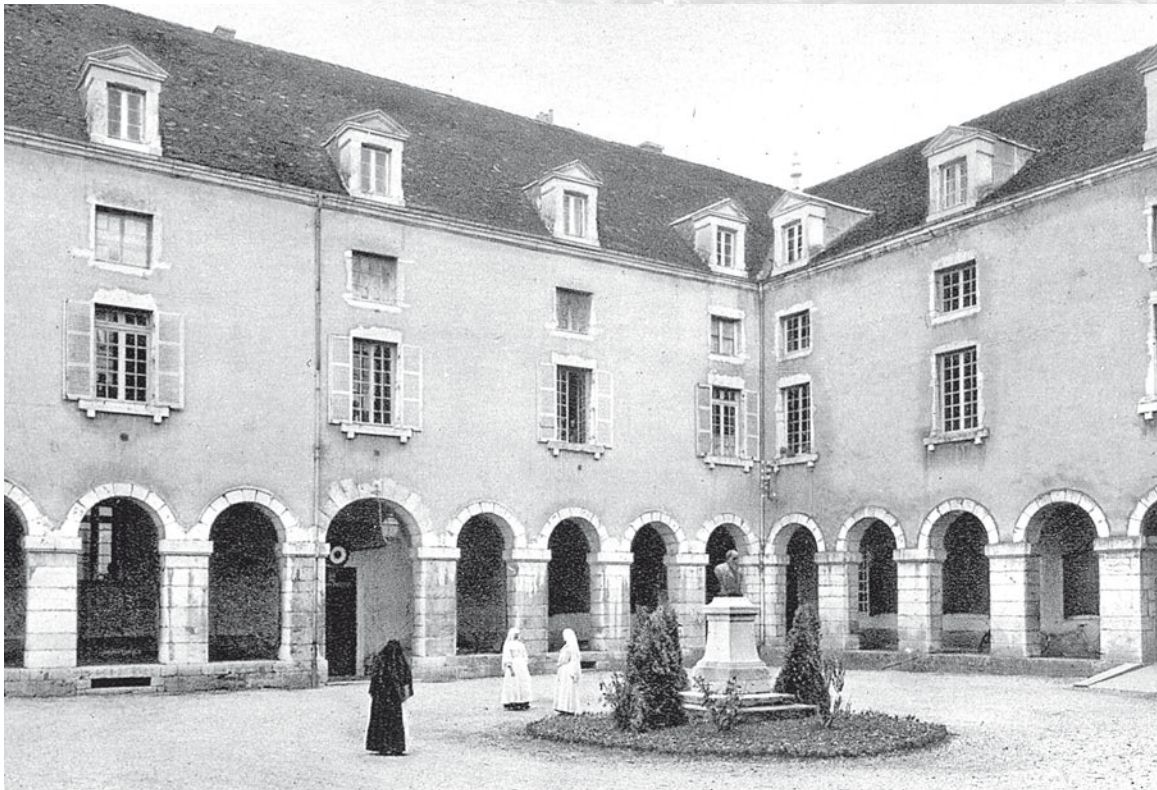
(5) Avec l'Hôtel-de-Ville de Neufchâtel que Pâris a également désavoué.

(6) Le sable était extrait du *Domaine de la Plume* à Bourg (Bel Air).

(7) D'une hauteur d'environ 3,85 mètres et d'un diamètre d'environ 0,60 m (colonnes de support de l'escalier) ou 0,65 m (colonnes du portique), leur masse est de 2 à 2,5 t.

(8) De 46 à 164, sans compter les chambres payantes. Nathalie Lacroix, page 63.

(9) Jean Imbert, page 253.



La première cour (ouverte au nord) de l'Hôtel-Dieu avec la statue du Docteur Hudellet et des religieuses. Après avoir d'abord observé la Règle de Saint-Augustin, celles-ci ont été invitées, en 1824, à intégrer la Congrégation des sœurs Saint-Joseph de Bourg-en-Bresse. Elles sont restées au service de l'hôpital jusqu'au début des années 1970. Quant au buste du Dr Hudellet, après les travaux permettant un accès à la cour d'honneur par la grille d'une nouvelle conciergerie, il a été déplacé plus au Nord, sur un nouveau socle, d'où il a par la suite disparu...

Photo extraite de *Les sœurs de Saint-Joseph - Bourg (Ain)*, une plaquette éditée après guerre à Lyon. Collection de l'auteur.
Et témoignage de Robert Philipot.

avant de concevoir le leur, ou de donner des directives précises. L'architecte devait utiliser le relevé du terrain et les différents mémoires pour concevoir l'Hôtel-Dieu. Ce procédé comportait des risques. Mais là, Pâris n'a pas manqué de talent et peut-être a-t-il conçu plus une œuvre architecturale qu'un établissement strictement fonctionnel. Comme les principaux utilisateurs – les pauvres et les malades – n'ont pas été consultés, leurs salles ne sont pas les mieux exposées, en étant orientées à l'Est, même si Pâris affirmait qu'il « a placé les salles des malades à l'exposition la plus favorable¹ ». Les religieuses ont exigé des locaux exposés au sud.

La façade ouest de l'Hôtel-Dieu comporte dix-huit niches, neuf de chaque côté du portique. Étaient-elles destinées à accueillir des statues ? Les éléments manquent pour répondre à cette question. Un des plans

La signature de Gaspard Chauve-reiche au bas de son courrier du 26 février 1791.
A.M.B. H dépôt 4 E 178.

(Pâris en a dessiné plusieurs sans les dater) indique des médaillons pour se substituer à ces niches. Enfin, sur l'un des plans aquarellés (dont une copie agrandie est aujourd'hui exposée dans l'apothicaire), Pâris a inversé le Nord et le Sud, selon les ombres portées par les arbres. A-t-il commis une réelle erreur d'orientation ? Ses commentaires prouvent le contraire mais si l'Hôtel-Dieu était situé de l'autre côté du boulevard, avec la façade orientée à l'Est, les salles des malades seraient beaucoup mieux exposées et seraient plus faciles à chauffer. En effet, les hivers rigoureux laissent de pénibles souvenirs.

(1) Mémoire de Pâris. A.M.B. H dépôt 4 E 178.

EPILOGUE

Si l'architecte Pâris s'est estimé lésé, celui qui a été nommé pour diriger les travaux n'a pas été satisfait de son sort. En effet, dans un courrier¹ adressé le 26 février 1791 aux recteurs et administrateurs de l'hôpital, Gaspard Chauveriche se plaint de n'avoir perçu que 15 333 livres en neuf années d'exercice de son art. Faisant référence à des promesses verbales antérieures, il réclame 30 000 livres et il termine par une réflexion malicieuse et désenchantée : « *Voyés ma situation, mon âge² et le contentement que j'ai cherché a vous donner. Permettés moi aussi de vous prier de réflécher, qu'il ne faut pas augmenter le nombre de malheureux en voulant donner un peu trop d'économies a la régie du bien des pauvres dont vous êtes chargés.* »

Durant la Révolution, au cours de laquelle les religieuses sont expulsées puis rappelées, l'Hôtel-Dieu devient un *Hospice d'humanité* et il continue à accueillir des malades. Au fil du temps, il subit plusieurs améliorations (avec une salle d'opération créée en 1889) ou restructurations, dont une importante durant les années 1929-1932. Il est ensuite suppléé par le Centre hospitalier de Fleyriat, ouvert en février 1979 et développé progressivement. Lorsque tous les services sont transférés, les bâtiments sont à nouveau restructurés pour établir une *Résidence de personnes âgées*, ouverte en mai 1990 avec 205 lits. Cette résidence accueille toujours des patients, avec un nombre de lits qui a été réduit. ■

Xavier Bichat à Bourg

Né à Thoirette, d'une famille installée à Poncin, Xavier Bichat exerce à l'*Hospice d'humanité* (dénomination de l'Hôtel-Dieu pendant la Révolution) de Bourg-en-Bresse à partir du 1^{er} septembre 1793. L'hôpital, privé de ses propriétés foncières, connaît de graves difficultés économiques et la malpropreté et le désordre y règnent car le personnel n'obéit plus aux religieuses, sur le point d'être expulsées. Elles le sont effectivement le 9 novembre 1793. Xavier Bichat est lui-même mis en congé le 1^{er} ventôse de l'An II (19 février 1794) pour d'obscures raisons.

Durant les premières semaines de son séjour, il fait la connaissance du Bugiste Joseph Récamier, futur docteur, qui devient son ami et qu'il retrouve ensuite à Paris. A l'hôpital, Xavier Bichat est livré à lui-même et, pour rompre son désœuvrement, il effectuerait nuitamment des dissections de cadavres, afin d'améliorer ses connaissances physiologiques.



Portrait de Xavier Bichat
(1771-1802)

Médiathèque E. & R. Vailland

Bibliographie

- DUBOIS Eugène, *Histoire des hospices de Bourg*, Bourg, Berthod, 1932.
- EBRARD Elie (Dr), *Misère et charité dans une petite ville de France*, Bourg, Dufour et Paris, Savy, 1866.
- IMBERT Jean (sous la direction de), *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982.
- LACROIX Nathalie, *Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse 1777-1795 (Mémoire de maîtrise d'histoire)*, Lyon-Université, 1990.
- MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET D'ARCHITECTURE DE BESANÇON, *Pierre-Adrien Pâris, architecte, dessinateur des menus-plaisirs*, Paris, Hazan, 2008.
- PINON Pierre, *Pierre-Adrien Pâris - 1745-1819 - architecte ou l'archéologie malgré soi (thèse de doctorat, pages 219-250)*, Paris-Sorbonne, 1997.

(1) A.M.B. H dépôt 4 E 178.

(2) Il écrit qu'il « a présentement 47 ans, qui en l'âge déclinant et que toute sa fortune gît dans les talents de son industrie. »

L'apothicairerie, un lieu préservé

L'apothicairerie est l'élément de l'Hôtel-Dieu qui a traversé les siècles sans trop d'encombre. Il est vrai qu'elle est située à un niveau intermédiaire et que sa réutilisation était difficile, même après son abandon progressif dans les années 1960/1970 où les religieuses venaient encore y chercher des plantes utilisables en tisanes.

Au sein de l'Hôtel-Dieu, les religieuses¹ écrivent que « la pharmacie doit être à l'intérieur de la clôture² » et souhaitent qu'elle comprenne trois pièces d'environ trente pieds (dont un laboratoire) et des compléments comme un jardin botanique, une cave voûtée pour entreposer divers produits, un bûcher pour le bois et les fagots, de grandes chambres et magasins à l'étage et le grenier pour faire sécher les végétaux et le linge de cette pharmacie. Les religieuses souhaitent aussi que l'entrée du public se fasse par un parloir.

Comme l'écrit l'architecte Pâris, cette apothicairerie n'est pas destinée au service exclusif des pauvres ou malades de l'hôpital. « L'apothicairerie est l'un des objets les plus intéressants par le revenu que le débit des médicaments procure à la maison ; on lui a donné toute l'étendue nécessaire ; le Public y parviendrait par la salle des convalescents. On a cru essentiel d'en placer l'entrée dans l'intérieur des salles même parce que la vue des malades, des secours qu'on leur prodigue et la manière dont ils sont administrés, touche et engage à participer par des aumônes au mérite de ces Saintes

Œuvres : ce sera d'ailleurs un véhicule pour entretenir la propreté³. »

Lorsque Pâris a modifié son projet initial pour en diminuer le coût, il a donné moins d'ampleur à cette apothicairerie. Ensuite les demandes des religieuses ont été globalement respectées. Les boiseries ont été posées en 1790 mais, dans les archives, nous n'avons retrouvé que des factures globales d'achats de *bois chêne* et la quittance pour le parquet de l'officine (avril 1790). Ces travaux de menuiserie⁴ ont été effectués alors que la Révolution était déjà engagée.

Le devis de la menuiserie précisait : « En général, comme l'hôpital fournira les bois, il faut pour la perfection de ces ouvrages que les bois soient de choix et de bonne qualité, que les battis soient solidement assemblés avec les traverses, que les panneaux soient faits avec des planches étroites assemblées avec rainures et languètes, que les languètes portent bien au fond des rainures, que tous les bois soient proprement dressés, corroyés et rabottés jusqu'au vif, de façon qu'on aperçoive aucun trait de sciage, et surtout qu'il ne se trouve aucun nœud vicieux dont il soit nécessaire de boucher les trous avec tampons et mastics⁵. »

Les travaux de menuiserie pour l'ensemble de l'hôpital ont été attribués au sieur Trépier dit Brocard le 26 juin 1785. Cet artisan va respecter le cahier des charges et la qualité de son travail est encore vérifiable aujourd'hui, comme à l'apothicairerie, avec des boiseries presque somptueuses. Il est vrai que cette pièce devait être vue par le public, depuis la barrière où il était contenu. Comme souvent, il devait être interpellé par la beauté du lieu, à l'image de celle de la religion et de la foi. Les différents pots de faïence, les boîtes en bois et les divers

(1) Sous l'Ancien Régime, parmi les religieuses au service d'œuvres charitables, les Filles de la Charité sont issues des milieux populaires et les Dames de Charité appartenaient aux milieux plus aisés (comme à Bourg-en-Bresse) et rechignaient à effectuer certaines besognes matérielles. D'après Histoire de la France religieuse, XIV^e-XVIII^e siècles, sous la direction de Jacques Le Goff et René Rémond, Editions du Seuil.

(2) Mémoire concernant les bâtiments nécessaires pour les religieuses hospitalières. 1781. A.M.B. Hdépôt 4 E 178. Si l'architecte emploie les mots *apothicairerie* et *médicaments*, les religieuses n'utilisent que ceux de mot *pharmacie et drogues* ; ce dernier mot n'ayant pas le même sens qu'aujourd'hui. D'autre part, le *Collège de pharmacie* a été créé en 1777 pour séparer définitivement la corporation des apothicaires de celle des épiciers.

(3) Mémoire pour servir d'explication aux plans par P.-A. Pâris, le 1^{er} octobre 1781. A.M.B. H dépôt 4 E 178.

(4) Terme employé à l'époque.

(5) A.M.B. H dépôt 4 E 178.

contenants et objets concourent aussi à la beauté de cette pièce.

Et de la barrière, face à lui, au-dessus de la porte opposée, ce public, à défaut de la lire, pouvait apercevoir la formule VENITE AD NOS ET SANABIMUS VOS (qui se traduit par VENEZ A NOUS ET NOUS VOUS GUERIRONS). Cette inscription confirme bien que l'apothicairerie était avant tout destinée à la vente des drogues et médicaments. Les apothicaires installés dans la ville étaient d'ailleurs mécontents de cette concurrence. A partir du début du XIX^e siècle, les pharmacies d'hôpitaux ne doivent plus vendre de médicaments mais cette interdiction n'est réellement appliquée qu'un siècle plus tard.

Aujourd'hui, la beauté de cette apothicairerie peut être découverte grâce aux visites que propose l'Office de tourisme de Bourg-en-Bresse Agglomération. Pour cela une convention a été signée en 1996 avec le Centre hospitalier de Fleyriat, L'Office de tourisme a conduit la restauration de l'apothicairerie durant l'hiver 2008/2009 et ensuite, celle des tableaux.



Les religieuses n'ont jamais été plus de deux ou trois à travailler à l'apothicairerie ou pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

Photo extraite de Les sœurs de Saint-Joseph - Bourg (Ain).
Document Rémi Riche

(voir les pages 139 à 143)

Un herbier du XVIII^e siècle

De tout temps, la pharmacopée a utilisé les plantes. En conséquence, il est nécessaire de connaître au mieux la botanique par l'usage d'herbiers.

L'herbier présenté ici est conservé par le Musée-site Buffon / Musée des Beaux-Arts de Montbard (Côte-d'Or) depuis son acquisition en 2006. Il est « constitué de feuilles de papier vergé pliées en deux, rassemblées en plusieurs cahiers cousus, formant un recueil dont la couverture, en papier brun, est légèrement débordante. Il a été réalisé par un chirurgien qui l'a signé et daté en couverture et agrémenté de dessins sur les premières pages. Il contient près de 100 planches, les derniers feuillets rassemblent la liste des plantes récoltées. »

Sous l'Ancien-Régime, les barbiers et les chirurgiens sont issus de la même corporation et leurs métiers sont différenciés par un édit de 1691. Les chirurgiens ne sont que de simples "manœuvres", placés sous l'autorité de la Faculté, ayant acquis leurs connaissances par empirisme. Le plus souvent, ils n'ont pas fréquenté la faculté et ils sont moins qualifiés que les médecins, dont ils sont les subalternes en milieu hospitalier.

Qui est ce Jean-Claude Volland qui commence son herbier en 1763 à Saint-Didier-d'Aussiat et à Bourg-en-Bresse ? Si un lecteur l'a recensé dans sa généalogie, nous serons heureux de recevoir quelques renseignements complémentaires, avant de poursuivre d'éventuelles recherches.

Renseignements aimablement transmis par Lionel Markus, responsable des musées de Montbard. Photographie Rémi Riche

